



## Règlement du jeu-concours Gagne ta place à Elm Europe 2017

### **Article 1**

Le Groupe Efrei Paris-Sud, Association « loi de 1901 » - dont le siège social est situé : 30/32, Avenue de la République 94815 Villejuif Cedex et enregistrée sous le numéro de SIRET 398 898 338 00023, Code APE : 8542Z -, organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat, se déroulant du 24 mai 2017 au vendredi 2 juin 2017 jusqu'à midi inclus, intitulé « Gagne ta place à Elm Europe 2017 »

### **Article 2**

Ce jeu-concours est ouvert exclusivement aux élèves, anciens-élèves, candidats et partenaires du groupe Efrei.

### **Article 3**

Pour participer, il suffit, au plus tard avant le vendredi 2 juin 2017 à midi inclus (date et heure françaises de connexion faisant foi), de remplir le formulaire en ligne et de prouver sa motivation pour participer à la conférence Elm Europe 2017 qui se déroule sur le campus du groupe Efrei, jeudi 8 et vendredi 9 juin 2017.

### **Article 4**

La participation est limitée à un formulaire rempli par participant sur la durée du jeu-concours (même nom de famille, même prénom, même adresse mail).

### **Article 5**

Les gagnants seront désignés par l'association : un jury composé de 4 membres représentant Efrei Entrepreneurs, l'Efrei, l'Esigetel et Efreitech élira, vendredi 2 juin, les 30 gagnants au jeu-concours parmi l'ensemble des participants selon les 2 critères suivants :

- La qualité de l'argumentation pour démontrer la motivation (clarté du propos, précision et concision)
- L'originalité (accroche, texte ou approche)

### **Article 6**

Les gagnants seront informés de leur gain par mail le vendredi 2 juin en fin de journée. La liste des gagnants sera diffusée sur la page Facebook et le compte Twitter du groupe Efrei.

### **Article 7**

Les lots consistent en 30 places d'une valeur unitaire de 250€ pour la conférence Elm Europe 2017 qui se déroule les jeudi 8 et vendredi 9 juin sur le campus du groupe Efrei. Ces lots sont nominatifs et ne sont ni échangeables, ni négociables, ni transformables en espèces.

### **Article 8**

L'association se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent jeu-concours sans que sa responsabilité soit engagée et sans aucune indemnisation des participants.

### **Article 9**

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, de ses modalités de déroulement et de ses résultats.

### **Article 10**

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite "Informatique et Liberté", les candidats disposent d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu-concours en s'adressant à la société organisatrice à l'adresse suivante : [contact@efrei.fr](mailto:contact@efrei.fr)

### **Article 11**

L'association pourra diffuser le nom à des fins publicitaires, promotionnelles ou purement informatives, sans contrepartie financière.

### **Article 12**

L'association ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu-concours devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé.